

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU  
12ème REGIMENT D'ARTILLERIE DURANT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A partir du lundi 19 décembre 2022, et jusqu'à la fin des travaux de voirie,

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores, rue du 12ème  
Régiment d'Artillerie, du n°4 au n°6, dans le sens rue des 4 Frères Mougeotte / rue d'Alsace.

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, la Commandante de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 décembre 2022

Le Maire,



  
Bruno TOUSSAINT